

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 23 mars 2023

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVEC LA FRENCH
TECH

N° CS2023-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président
Convocation du : 16 mars 2023

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – Mme Marion BARGES-DELATTRE, suppléante de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER – M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY – M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT

• **Délégués excusés :**

**Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christophe ARMINJON –
Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Jean-
Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent
BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET –
M. Yves MASSAROTTI – M. Pierrick DUCIMETIERE –
M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT**

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
ET DE FINANCEMENT AVEC LA FRENCH TECH**

Vu la délibération n° CS2021-28 du Comité syndical du 24 septembre 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2022-43 du Comité syndical du 30 septembre 2022 approuvant l'avenant à la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Considérant que l'initiative French Tech, lancée en 2013 par le Gouvernement, a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale.

Concernant que la French Tech s'appuie sur 16 Capitales, dont la French Tech Alpes, et sur les Communautés d'entrepreneurs.

Au sein de la French Tech Alpes, la Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'innovation afin de favoriser leur développement, de donner une visibilité à l'innovation au sein du Genevois français et en rayonnement à l'extérieur. Elle s'appuie sur les lieux totem qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès des start-up.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français sur le sujet de l'innovation ;
- De mobiliser et d'impliquer les 6 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entrepreneuriat du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC : l'échappée – Faucigny-Mont-Blanc Développement ;
- D'inscrire son action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève ;
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire.

Le partenariat déjà engagé entre le Pôle métropolitain et l'association French tech du Genevois français a permis l'animation d'une dizaine d'événements locaux dans les différents lieux totems de l'innovation du Genevois français au cours de l'année 2022. La French Tech du Genevois français a également participé aux événements métropolitains : Assises Européennes de la Transition Energétique 2022 et Digital Cross Outdoor 2022. Au regard de ce bilan, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2023, afin de soutenir le développement de l'association French Tech du Genevois français et l'animation d'événements dans les différents lieux totems de l'innovation du Genevois français.

Aussi, il est proposé de soutenir les actions de l'association French Tech du Genevois français pour l'année 2023 à hauteur de 50 000€, via une convention financière et d'objectifs annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement (ci-annexé) avec la French Tech du Genevois français portant sur l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 50 000€ à l'association French Tech du Genevois français pour cette période d'une année selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 31/03/23

Publié ou notifié le 31/03/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

